



XERIUS SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE

Bourses scolaires: un joker et beaucoup d'atouts

En tant qu'expert en allocations familiales, Xerius se doit d'informer au mieux les familles dans les domaines qui les touchent et les intéressent. A quelques jours de la rentrée scolaire, il est temps de penser au budget, et peut-être aux bourses d'études, "l'allocation d'études", selon le terme officiel.

L'allocation d'études, plus communément appelée "bourse d'études", est une aide financière octroyée par la Communauté française aux élèves de condition peu aisée. Chaque année, près de 150.000 dossiers sont traités par le Service des Allocations et Prêts d'Études qui ouvrent le droit au bénéfice d'une bourse à plus de 100.000 jeunes: un élève sur quatre de l'enseignement secondaire, et presque un étudiant sur six dans l'enseignement supérieur universitaire, artistique et non universitaire ont reçu une allocation moyenne de

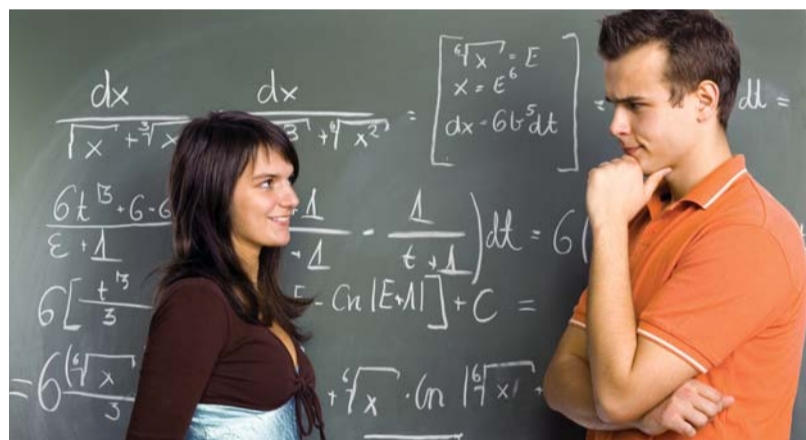
171 euros par élève et de 841 euros par étudiant.

Où s'informer ?

L'école ou l'établissement d'enseignement supérieur est évidemment la source d'information la plus accessible pour obtenir le formulaire nécessaire à une première demande. Pour un renouvellement, le formulaire vous parvient automatiquement. Dans tous les cas, il faut le renvoyer, complété le plus vite possible et sous pli recommandé au plus tard le 31 octobre 2007. (gardez bien la preuve d'envoi!)

Extension de l'année joker, augmentation du budget

Le droit aux allocations d'études est lié à la réussite de l'étudiant. Celui qui double n'a plus droit à sa bourse. Depuis l'année 2004-2005, une dérogation était accordée une seule fois aux étudiants en 1ère année de l'enseignement supérieur. A partir de 2007-2008, les étudiants pourront bénéficier de la dérogation (année "joker") une seule fois, mais au cours de toutes leurs études supérieures, que ce soit en 1ère, en 2ème ou en 3ème (voire en 4ème) année. L'année joker pour les étudiants boursiers ne devra plus nécessairement se dérouler la première année des études supérieures. Le gouvernement francophone a approuvé ce projet du ministre de l'Enseignement supérieur Marie-Dominique Simonet en



mars dernier. L'extension du bénéfice de l'année joker devrait concerner plus de 500 étudiants. Un budget de 500.000 euros a été libéré. En outre, le budget des allocations d'études a augmenté de

manière très importante ces dernières années, passant de 33,7 millions en 2004 à 42,1 millions en 2006, soit près de 25% d'augmentation.

> Suite à la page 3

6 JANVIER 2008, SALLE JULES BASTIN, LOUVAIN-LA-NEUVE

Xerius vous invite au grand spectacle pour enfants « Annie au pays des merveilles »



Le dimanche 6 janvier 2008, Annie et bien d'autres artistes mettront la salle Jules Bastin en ébullition, tout spécialement pour tous les membres de Xerius Caisse d'Allocations Familiales. Un vrai cadeau: grâce à Xerius, l'entrée est gratuite, pour votre famille mais aussi vos amis et (grands-)parents!

Xerius Caisse d'Allocations Familiales a changé de nom avec superbe et nous trouvions que l'événement méritait d'être fêté dignement. C'est pourquoi, nous vous offrons, **gratuitement et sans conditions**, le grand spectacle pour enfants "Annie au pays des merveilles". Un joli cadeau de Noël, pas vrai?

Imaginez... "Au cours de ce spectacle enchanteur, Annie emmène les enfants dans le monde merveilleux de la forêt en compagnie des personnages Mickey, Donald et leurs amis, Bécassine et Pioupiou pour faire la fête avec Babar l'éléphant et son ami le Gorille. Lors de cette belle aventure, les enfants accompagnent aussi Annie dans différents pays tels que l'Espagne et les Toréadors, etc. Vous serez enchantés par le spectacle féerique où se succèdent chorégraphies et

costumes magnifiques sortis de l'imagination de l'auteur. Différents tableaux qui raviront petits et grands avec des personnages de votre enfance pour un divertissement inoubliable."

> **inscrivez-vous dès maintenant à l'aide du bon figurant au page 3!** Vous pouvez également vous inscrire par e-mail ou par téléphone!

Dans ce numéro

A propos des études, des allocations familiales et de l'attestation scolaire P7

> page 2

L'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés veut remplacer autant que possible les formulaires papier par des documents électroniques. C'est le cas de l'attestation scolaire P7, qui existe à présent sous forme électronique pour la Communauté flamande.

Tous les Journaux des Allocations Familiales sur www.prestationsfamiliales.be

> page 2

Il existe (beaucoup) plus de bourses d'études que vous ne le pensez

> page 3

Un très grand nombre de fondations et d'organisations accordent sous certaines conditions des bourses d'études et d'autres types d'aides financières en vue de l'accomplissement d'études supérieures.

Une bibliothèque qui nous en met plein la vue. À votre tour d'être ébloui !

> page 4

Le temps des bibliothèques poussiéreuses et des bibliothécaires à l'apparence austère est depuis longtemps révolu. La bibliothèque est aujourd'hui un lieu de rencontre pour les jeunes et les moins jeunes proposant une foule d'activités amusantes. Xerius vous montre la voie !



Brent, le fils de Filip, collaborateur Xerius.

PETER KEUSTERMANS, EXPERT XERIUS

À propos des études, des allocations familiales et du formulaire P7

À la mi-septembre, vous recevrez automatiquement le formulaire P7 en tant qu'ayant droit aux allocations familiales de Xerius Caisse d'Allocations Familiales. Ce document permet en effet de contrôler votre droit aux allocations familiales. Le formulaire P7 dûment complété par vous et (si nécessaire) l'établissement d'enseignement doit être renvoyé à Xerius Caisse d'Allocations Familiales. Dans le cas contraire, la caisse d'allocations familiales se voit contrainte de suspendre le versement, voire éventuellement de le réclamer. Nous avons demandé quelques explications à Peter Keustermans, collaborateur de Xerius Caisse d'Allocations Familiales.

Simplification

Peter Keustermans : « L'ONAFS (Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés) s'efforce de remplacer progressivement tous les documents papier par des données électroniques. L'objectif est d'améliorer les services fournis aux familles. L'adaptation récente du formulaire P7 destiné aux enfants qui fréquentent un établissement d'enseignement de la Communauté flamande constitue une étape ultérieure de ce processus. Chaque enfant reçoit comme chaque année un formulaire stipulant la situation/l'activité des enfants. Cette situation reste inchangée pour tout un chacun. Le changement, qui concerne pour l'instant uniquement la Communauté flamande, tient au fait que le document ne doit plus être complété par l'école même. Une attestation scolaire électronique est à présent délivrée automatiquement à l'instance compétente. Les Communautés française et germanophone emboîteront certainement le pas à la Communauté flamande. »

Droit aux allocations familiales

Peter : « Il existe un droit inconditionnel aux allocations familiales jusqu'au 31 août de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 18 ans. Jusqu'à cet âge, il n'est tenu aucun compte (ni effectué aucun contrôle) de la situation scolaire et des revenus de l'ayant droit aux allocations familiales. Si le jeune fait ensuite des études ou suit une formation, les allocations familiales peuvent être ver-

sées jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 25 ans. Il ne s'agit alors plus d'un droit inconditionnel, mais bien d'un droit lié à la situation propre du jeune concerné. »

Étudiants

Enseignement secondaire et supérieur

Peter : « Des normes différentes s'appliquent à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur. Dans l'enseignement secondaire, les enfants ont droit à des allocations familiales s'ils suivent au minimum 17 heures de cours par semaine. Le gouvernement a donc associé une norme horaire au droit aux allocations familiales. Les enfants doivent impérativement suivre les cours. Nous parlons donc également de l'enseignement de contact : une absence non fondée peut entraîner une suspension provisoire des allocations familiales. »

Des allocations familiales sont



également prévues pour l'enseignement spécial, l'enseignement de promotion sociale, les contrats d'apprentissage, la formation de chef d'entreprise, l'enseignement à temps partiel ou toute formation reconnue par la Communauté.

Peter : « L'enseignement supérieur est régi par les règles BAMA (ensembles et modules d'apprentissage), alors que l'étudiant doit être inscrit pour un minimum de 27 unités d'études. Dans ce cas, on ne parle plus d'enseignement de contact. Pour avoir droit aux allocations familiales pendant l'ensemble de l'année académique, l'étudiant doit s'inscrire avant le 1er décembre ! »

Les enfants moins valides reconnus par le SPF bénéficient d'un droit inconditionnel aux allocations familiales jusqu'à l'âge de 21 ans. Ils peuvent ensuite entrer en ligne de compte de façon identique pour l'octroi d'allocations familiales jusqu'à l'âge de 25 ans, et ce, sans exigences en termes d'études. »

Étudier à l'étranger

Peter : « Si votre enfant étudie à l'étranger via un programme d'échange, l'attestation scolaire belge suffit pour maintenir le droit aux allocations familiales. Les allocations familiales continuent à être versées si l'étudiant étudie dans un établissement d'enseignement étranger au sein de l'UE et s'il s'agit d'un programme de cours reconnu. S'il ne s'agit pas d'un programme reconnu, les études doivent satisfaire au norme belge. Les études suivies en dehors de l'UE dans le cadre d'un programme reconnu ne donnent

en principe aucun droit à des allocations familiales sauf en cas de dérogation du SPF. Aucune dérogation ne doit être demandée si vous bénéficiez d'une bourse d'études. »

Autres

Le droit aux allocations familiales est également maintenu dans un certain nombre d'autres situations.

Peter : « C'est le cas des étudiants qui entament une année de thèse spéciale. Ils conservent leur droit aux allocations familiales, s'ils font l'objet d'une demande spécifique sur le formulaire P7. Il y a aussi des étudiants qui effectuent une année de stage pour une fonction publique, telle que géomètre, notaire, huissier de justice... Ils peuvent également avoir droit aux allocations familiales pendant un an. »

Attention !

Jeunes ayant quitté l'école

Peter : « Au terme de vos études, vous devez accomplir un stage d'attente de 9 mois avant de bénéficier d'une allocation de l'ONEM (Office national de l'emploi). Les allocations familiales sont octroyées pendant cette période, aux seules conditions que le jeune soit inscrit au VDAB régional (Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle), qu'il n'ait refusé aucun emploi et qu'il ait achevé son cycle d'études. L'achèvement du cycle d'études dépend du type d'études suivies par le jeune, conformément à l'article 36 de la réglementation en matière de chômage. »

Arrêt des études

Quiconque arrête ses études doit s'inscrire en temps utile au VDAB (Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle), à savoir avant le 1er août, et avoir achevé son cycle d'études.



Peter : « Toute personne qui omet de s'inscrire ou qui s'inscrit trop tard peut subir des conséquences fâcheuses et risque de perdre son droit aux allocations familiales. »

Récapitulons : attestation scolaire - P7

Peter : « Chaque ayant droit aux allocations familiales reçoit un formulaire à compléter par la famille ainsi que par l'école, à l'exception de la Communauté flamande. Les établissements scolaires de la Communauté flamande transmettent automatiquement les données aux instances compétentes et la famille ne doit donc compléter qu'une seule partie. Les ayants droit des Communautés française et germanophone doivent renvoyer les deux formulaires dûment complétés. Ils doivent compléter eux-mêmes une partie, alors que l'établissement scolaire complète l'autre partie ou délivre un document pré-complété ! Cette règle fait encore l'objet de quelques exceptions au sein de la Communauté flamande, notamment en ce qui concerne l'enseignement de soir, l'enseignement de promotion sociale, la formation d'adultes, l'enseignement privé, la formation d'entreprise (formation des classes moyennes), les formations reconnues et les contrats d'apprentissage (P9), pour lesquels une attestation doit encore être complétée par l'établissement scolaire. »

Plus d'informations ?

Adressez-vous sans hésiter à Xerius Caisse d'Allocations Familiales. Voir page 4 !

Allez fouiner sur www.prestationsfamiliales.be

Les allocations familiales sont un domaine en évolution constante. Notre site Web www.prestationsfamiliales.be vous fournit une mine d'informations actuelles sur ce thème. Les parents, mais aussi les travailleurs sociaux ou encore les étudiants, y trouveront des informations utiles. Il fournit par ailleurs un bon aperçu historique. Vous avez manqué des numéros précédents du Journal des Allocations Familiales ? Aucun problème. Vous pouvez toujours effectuer une recherche en ligne dans nos archives.

Cliquez sur « Xerius Caisse d'Allocations Familiales » pour tout savoir sur les allocations familiales. Vous voulez vérifier certaines informations dans un numéro précédent de notre « Xerius Journal des Allocations Familiales », mais vous n'avez pas d'exemplaire sous la main ? Cliquez sur « Journal des Allocations Familiales » pour retrouver toutes les éditions des quatre dernières années. Attention : la législation et la réglementation en matière d'allocations familiales sont en constante évolution. Afin d'être absolument sûr, consultez de préférence votre conseiller local en allocations familiales ; coordonnées en page 4 du présent journal.

20 euros d'allocations familiales supplémentaires par enfant et par mois pour les familles monoparentales

Plus de 110.000 familles sont affiliées à Xerius Caisse d'Allocations Familiales. Cela signifie qu'environ 192.100 enfants reçoivent à l'heure actuelle des allocations par notre intermédiaire. Le supplément d'allocations de 20 euros par enfant pour les familles monoparentales aux revenus limités (maximum 1.740,15 euros bruts) a déjà été amplement abordé dans le numéro précédent de Xerius Journal des Allocations Familiales. Un grand nombre de ces familles ont même pu être identifiées par Xerius Caisse d'Allocations Familiales et ont entre-temps été informées. Afin de toucher le plus grand nombre possible d'ayants droit, nous avons publié dans l'édition précédente un coupon spécial intitulé « Déclaration relative au supplément d'allocations familiales pour familles monoparentales » grâce auquel les familles ont pu elles-mêmes se manifester. L'octroi du supplément d'allocations familiales a débuté au mois de mai 2007 (paiement début juin).

Où en sommes-nous à présent ? Il existe actuellement 3.561 dossiers ayant donné lieu à un versement par Xerius Caisse d'Allocations Familiales du supplément de 20 euros pour un nombre total de 5.348 enfants. Sont concernés à la fois le montant de 20 euros (allocations familiales ordinaires) et la majoration jusqu'à 20 euros pour les enfants à partir du rang 3 (allocations familiales majorées).

CONSEILS SUR INTERNET POUR CEUX QUI VEULENT ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

> <http://europa.eu.int/ploteus>

Bienvenue sur PLOTEUS, en toutes lettres « Portal on Learning Opportunities throughout the European Space ». L'objectif de ce portail est d'aider les étudiants, les demandeurs d'emploi, les travailleurs, les parents, les accompagnateurs de carrière et les enseignants à trouver des renseignements sur les études en Europe. Vous y trouverez également une mine d'informations sur les possibilités d'études et de formation dans l'Union européenne, les systèmes d'enseignement et de formation des pays européens, les programmes d'échange et les bourses tels Erasmus, Leonardo da Vinci, Socrates et Tempus, les personnes et organismes à qui s'adresser, les modalités de demande d'une bourse... et sur tout ce que vous devez savoir pour déménager à l'étranger.

Bourses scolaires: Un joker et beaucoup d'atouts

Des allocations « provisoires » en cas de drame familial

Si un changement s'est produit dans votre situation familiale (décès, chômage, séparation, retraite, longue maladie) et qu'il provoque une diminution brusque de vos revenus, une allocation provisoire forfaitaire peut vous être attribuée. La fixation définitive du montant de l'allocation est calculée lorsque sera établi l'avertissement extrait de rôle relatif à l'année concernée. Soit l'étudiant percevra alors un complément d'allocations, soit il devra rembourser le trop perçu. Ainsi pour un changement survenu en 2007 et concernant une demande pour l'année 2007/08, la fixation définitive aura lieu en 2009 ou en 2010, selon le cas.

Plafond pour étudiants modestes dès septembre 2007

Le Parlement francophone a également adopté la limitation des frais complémentaires dans l'enseignement supérieur pour les étudiants de condition modeste.

Depuis 2006, des plafonds de coût des études sont prévus. Le coût des études (minerval, droits complémentaires et frais administratifs) est de 106 euros maximum pour les boursiers, et de 789 euros maximum pour les autres élèves. Mais pour ceux qui sont juste au dessus du plafond de revenus nécessaire à l'obtention d'une bourse, il n'y a pas de tarif intermédiaire.

Le texte adopté ce 17 juillet 2007, et qui sera d'application dès septembre, prévoit que les dépenses d'un étudiant modeste ne devront pas dépasser 458 euros.

Les montants de revenu à ne pas dépasser pour bénéficier d'une allocation d'études sont de 10.940 euros pour un isolé, 17.776 euros pour un ménage avec une personne à charge, 23.245 euros avec 2 personnes à charge. Pour bénéficier du statut d'étudiant, ces montants sont à majorés de 2914 euros. La mesure devrait toucher 4.800 étudiants.

Où envoyer votre demande?

Pour l'enseignement secondaire :

• **Bureau régional de Bruxelles et Brabant Wallon :**
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles - Tél.: 02/413 37 37
(le matin uniquement)

• **Bureau régional du Hainaut :**
Rue du Chemin de Fer, 433
7000 Mons - Tél.: 065/22 00 60

• **Bureau régional de Liège :**
Rue d'Ougrée, 65 - Boîte 211
4031 Angleur - Tél.: 04/361 52 80

• **Bureau régional de Luxembourg :**
Rue de Sesselich, 57 - 6700 Arlon
Tél.: 063/23 22 02 ou 063/23 22 04

• **Bureau régional de Namur :**
Rue Van Opré, 89 5100 Jambes
Tél.: 081/32 84 40

Pour l'enseignement supérieur :

• **Bureau régional de Bruxelles et Brabant Wallon :**
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles - Tél.: 02/413 37 37
(le matin uniquement)

• **Bureau régional du Hainaut :**
Rue du Chemin de Fer, 433
7000 Mons - Tél.: 065/22 00 50

• **Bureau régional de Liège :**
Rue d'Ougrée, 65 - Boîte 209
4031 Angleur - Tél.: 04/361 52 90

• **Bureau régional de Luxembourg :**
Rue de Sesselich, 57 - 6700 Arlon
Tél.: 063/23 22 02 ou 063/23 22 04

• **Bureau régional de Namur :**
Rue Van Opré, 89 5100 Jambes
Tél.: 081/32 84 03

ALLOCATIONS D'ÉTUDES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2007 - 2008

Ne les laissez pas vous échapper



L'adresse générale de contact est la Communauté française de Belgique, Espace 27 septembre (entrée Place Saintelette), Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles.

Pour les allocations d'études secondaires : Bureau O.E.038 et O.E.039 Tél. 02/413 37 37

Pour les allocations d'études supérieures : Bureau O.E.001et O.E.002 Tél. 02/413 37 37

Il est vivement conseillé de prendre tous les renseignements sur le site de la Communauté française : www.cfwb.be/allocations-etudes.

- La page "Adresses" reprend l'adresse de tous les services des allocations d'études secondaires et supérieures, du service des prêts d'études. Sur cette page vous pouvez également, via courrier électronique, commander votre document de demande, commander des brochures ou poser des questions.

- La page "Formulaires" présentent les différents documents disponibles.

- La page "F.A.Q." répond aux questions les plus souvent posées.

Pour toute information, un numéro de téléphone vert est également accessible : 0800/20 000 (gratuit).

Une bourse peut en cacher une autre

Outre la bourse 'classique' de la communauté Française, il y a encore bien d'autres manières de financer ses études. Plusieurs organisations, quelques fois peu connues offrent des prêts ou des bourses. Voici quelques exemples. Trouver les bonnes informations et les personnes responsables relève parfois du défi; commencez par vous informer auprès du secrétariat ou du service social de votre établissement qui pourra déjà vous en dire beaucoup plus long.

En Belgique Bourses patronales

Certaines entreprises consentent aux enfants de leur personnel certains avantages dont des interventions dans les frais d'études. Votre employeur pourra vous donner tous les renseignements sur ces bourses patronales.

exemple octroie une bourse d'études à tous les étudiants domiciliés dans une des communes du Brabant wallon et bénéficiaires d'une allocation d'études octroyée par la Communauté française.
www.brabantwallon.be

Vous avez une vocation?

La mission de la Fondation belge de la Vocation est d'aider de jeunes Belges entre 18 et 30 ans à réaliser leur vocation par l'octroi de 15 bourses annuelles d'un montant de 10.000 euros pour autant qu'il s'agisse d'un projet non commercial dans un stade précoce de développement. Ceci vous concerne ? Découvrez sur le site toutes les informations concernant la procédure de sélection.
Fondation Belge de la Vocation asbl : www.fondationvocation.be
2, place de l'Albertine -1000 Bruxelles
Tél. 02/213 14 90

Pour Ingénieurs en herbe

Le Fonds de bourses d'études de la Société Royale Belge des Ingénieurs et des Industriels accorde des prêts à des étudiants brillants qui désirent entreprendre ou poursuivre des études d'ingénieur civil. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Société Royale Belge des

Ingénieurs et des Industriels.
Hôtel Ravenstein, 3, rue Ravenstein,
B-1000 Bruxelles.

Etudier à l'étranger

PLOTEUS est le portail de la Commission européenne sur les possibilités d'éducation et de formation dans l'ensemble de l'espace européen. Il met en avant les différentes bourses d'études disponibles, que vous étudiez en Belgique ou que vous désiriez obtenir une bourse pour l'étranger.
<http://europa.eu.int/ploteus>

Wallonie - Bruxelles - International,

portail Bourses : vous aide à obtenir une bourse pour étudier, vous spécialiser, faire de la recherche en milieu universitaire ou dans une école supérieure à l'étranger: Bourses d'études, de spécialisation, de recherche, de perfectionnement linguistique en milieu universitaire ou dans une école supérieure.
Programme "Education et formation tout au long de la vie" (SOCRATES, COMENIUS, LEONARDO DA VINCI, GRUNDTVIG),
Programme Jean Monnet.
www.wbri.be

La Banque Mondiale offre aussi des bourses dans le cadre du "Programme de Bourses Universitaires financé conjointement par le Japon et la Banque Mondiale/Joint Japan/World Bank Graduate Scholarship Program".

Pour les ressortissants non belges

Direction Générale de Coopération au développement, (DGCD) propose des bour-

ses d'études ou de stages pour les ressortissants des pays en développement. Toutes les renseignements se trouvent sur le site.
www.dgcdc.be/fr/dgcdc/bourses_etude/

Conseil Interuniversitaire de la

Communauté française : Des bourses d'études du Gouvernement belge pour "cours internationaux" sont accordées par la C.U.D./C.I.U.F., en nombre limité. Les informations concernant ces bourses peuvent être obtenues auprès de l'ambassade de Belgique du pays du candidat dès le mois de septembre ou directement auprès de la C.U.D.

Rue de Namur, 74 1000 Bruxelles

La Communauté Française de Belgique

(Commissariat Général aux Relations Extérieures - CGRI) offre également des bourses sur base d'accords bilatéraux avec certains pays dont : Europe Centrale (Russie, Roumanie, Bulgarie), la plupart des pays européens, Israël, Japon et certains pays du Sud. Les informations concernant les bourses peuvent être demandées auprès de l'ambassade de Belgique ou auprès de la délégation « Wallonie-Bruxelles ».

Xerius vous invite au grand spectacle pour enfants « Annie au pays des merveilles » !

Le dimanche 6 janvier 2008, la salle **Jules Bastin** vibrera au rythme des aventures d'Annie, de Mickey, de Donald et de leurs amis.... Ne manquez pas ce rendez-vous et inscrivez-vous dès maintenant à cette représentation. Les cartes sont **gratuites**, donc inscrivez-vous avec toute votre famille. Les premiers inscrits recevront leurs cartes **fin novembre** par la poste. Alors, soyez rapides !

Pour commander vos cartes gratuites, vous avez le choix : par téléphone au : 078/15 03 21 - par e-mail à l'adresse: show@xerius.be - par fax au : 078/15 50 42 - en complétant et en nous renvoyant le talon-réponse ci-dessous:

XERIUS « Annie au pays des merveilles » CARTES GRATUITES

Nom :

Rue + n° :

Code postal + localité :

E-mail :

Nombre de cartes souhaitées : adultes enfants

Représentation du 6 janvier 2008 représentation de l'après-midi

Talon à renvoyer sous enveloppe à : Xerius Caisse d'Allocations Familiales

Spectacle - Annie au pays des merveilles - Brouwersvliet 4 bus 3 - 2000 Antwerpen

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE À PARTIR DU 12 SEPTEMBRE





FAITES-VOUS PLAISIR, PLONGEZ DANS LA LECTURE

Xerius redécouvre la bibliothèque. Faites-en autant !

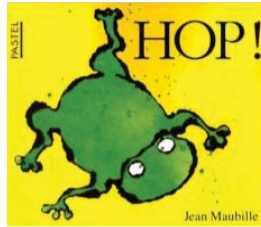
Finis l'été. On a rangé le sac de vacances, retrouvé le cartable. Les petits et grands enfants sont sur la ligne de départ : une nouvelle année scolaire, plein de devoirs, de délais, de défis... Raisons de plus de penser aussi régulièrement à la détente. Pour échapper à la routine journalière, rien de mieux qu'un bon livre passionnant. C'est à la bibliothèque que vous le trouverez !

Vous manquez d'inspiration ? Xerius a cherché de l'aide pour vous auprès de bibliothécaires qui, mieux que personne, savent quels sont les livres qui en valent la peine, qui sont au goût du jour et qui sont prêtés le plus fréquemment. Voici un aperçu, classés par catégorie d'âge.

Le Top 5 par catégorie d'âge

Jusqu'à 6 ans

- Mireille l'Abeille / Antoon Krings (Gallimard Jeunesse - Giboulées, 1994)
- Bateau sur l'eau / Martine Bourre (Didier, 2003)
- Papa dort / Alain Le Saux (Ecole des loisirs, 2000)
- Hop! / Jean Maubille (Ecole des loisirs, 1995)
- Petit Ours brun dit non / Claude Lebrun, illustrations: Danièle Bour (Bayard, 1997)



Le favori de Xerius: Hop !

Ce livre fait mourir de rire les loulous de la crèche quand la conteuse le raconte. Chacun écrase de bon coeur les animaux tout aplatis.

6 - 9 ans

- La Cabane Magique / La vallée des dinosaures / Mary Pope Osborne, Philippe Masson, et Marie-Hélène Delval (Bayard, 2005)
- Un poulailler dans les étoiles / Christian Jolibois, Christian Heinrich (Pocket, 2005)
- Les doigts rouges / Marc Villard (Syros, 2007)
- Lili se dispute avec son frère / Dominique de Saint Mars, Illustrations: Serge Bloch (Calligram, 2004)
- Le monstre du tableau / Méli Marlo, Claire Le Grand (Milan, 2007)

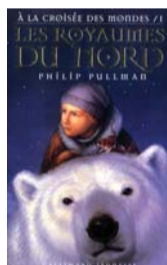
Le favori de Xerius: Un poulailler dans les étoiles

Une histoire à rebondissements, des illustrations toujours aussi attrayantes et surtout le dynamisme et l'humour des dialogues : les enfants ne lâchent pas le livre avant la fin, l'expérience le prouve ! Les parents ne s'ennuient pas non plus en lisant aux plus jeunes.



9 - 13 ans

- Contes à l'envers / Philippe Dumas, Boris Moissard (Ecole des loisirs, 1977)
- Le Merveilleux Voyage de Nils Holgersson à travers la Suède / Selma Lagerlöf, Illustrations: Michel Boucher (Flammarion, 1999)
- A la croisée des mondes / Philip Pullman (Gallimard Jeunesse, 2000)
- Le Seigneur des anneaux / John Ronald Reuel Tolkien (Christian Bourgois, 2003)
- L'Hiver des loups / E. Brisou-Pellen (Gallimard, 1998)



Le favori de Xerius: A la croisée des mondes

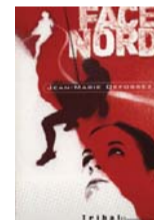
Le monde de Lyra, la jeune héroïne, ressemble étrangement au nôtre, et s'en sépare tout à la fois, étrangement, par des détails qui apparaissent au fil du récit. On voyage en zeppelin, on rencontre des sorcières, des ours en armure... Voilà un roman original, lyrique, poétique en même temps que passionnant. À la croisée des mondes, les croyances et les cultures se frottent, se lient ou se heurtent, les certitudes vacillent, jusqu'à un dénouement en forme de suspense... A lire également, les tomes 2 et 3 !

13+

- Face Nord / Jean-Marie Defossez (Flammarion, 2005)
- Garçon ou fille / Terence Blaker (Gallimard, 2005)
- Une bouteille dans la mer de Gaza / Valérie Zenatti (Ecole des loisirs, 2005)
- Rouge métro / Claudine Galea (Rouergue, 2007)
- Le Cri de la mouette / Emmanuelle Laborit (Pocket Jeunesse, 2003)

Le favori de Xerius: Face Nord

Entre Eric, Stéphane et Julie, c'est à la vie à la mort. Pour fêter leur bac, ils décident d'affronter la mystique face nord des Grandes Jorasses. Mais ils sont surpris par un orage. Entre le déchaînement de la nature et celui de la passion, les trois amis sortiront-ils indemnes ? Personne ne peut prévoir comment finit une histoire d'amour.



15+

- Quinze ans, charmante mais cinglée / Sue Limb (Gallimard Jeunesse, 2005)
- Quatre filles et un jean / Ann Brashares (Gallimard Jeunesse, 2002)
- One Love / Levon Biss (Editions Prolongations, 2006)
- Le Portail. Naissance d'un bourreau / François Bizot (Talents Hauts, 2006)
- Notre philosophie / Gert Hofmann (Actes Sud, 2006)



Le favori de Xerius: Quinze ans, charmante mais cinglée

Les seins de Jess Jordan oublient de pousser, ses fesses sont trop présentes, ses parents sont séparés. Sa mère est une militante pacifiste qui passe son temps dans des manifestations et son père hypocondriaque lui envoie tous les jours un "horreurscope" démoralisant. Ce quelle aimerait par-dessus tout, c'est que Ben Jones, le garçon le plus séduisant de la terre, la remarque.

Pour les mordus de la lecture

Créé par la Ligue des Familles, le Prix Bernard Versele est un prix littéraire décerné chaque année par un jury d'enfants. Il récompense les auteurs des livres les plus « chouettes » choisis par des milliers de jeunes lecteurs âgés de 3 à 14 ans.

Un Comité de Lecture bénévole aidé de bibliothécaires et de librairies de la jeunesse choisissent 30 ouvrages : albums, romans, contes,... Les livres sont répartis en 5 groupes de difficultés de lecture croissante, gradués de 1 à 5 « chouettes ». Tous les enfants âgés de 3 à 14 ans peuvent faire partie de ce jury. Les enfants peuvent choisir, parmi ces 5 groupes, celui qui correspond le mieux à leurs capacités de lecture et à leur centre d'intérêt et ce indépendamment de leur âge. Il suffit de classer les 6 livres par ordre de préférence sur un bulletin de participation ou via le vote en ligne.

Découvrez sur le site www.liguedesfamilles.be comment faire partie du plus grand jury du monde !

Bien au delà des livres

Il est bien dépassé le temps de la bibliothèque silencieuse et triste. Aujourd'hui, c'est un lieu de découvertes et de lecture, un lieu de rencontres et de culture. Les nouveaux médias y ont trouvé leur place: cd, dvd, video, cd-roms, ... Pour vous aider à vous y retrouver, adressez-vous au bibliothécaire qui en détient toutes les clés !

Un bon conseil: Surveillez le calendrier de votre bibliothèque. Les prochaines semaines vous réservent sans doute de bonnes surprises. Une première idée :

LA FUREUR DE LIRE DU 17 AU 21 OCTOBRE : donner une furieuse envie de lire et d'écrire...

Chaque année vers la mi-octobre depuis 1991, la Fureur de lire met à l'honneur la lecture et l'écriture, dans toute la Communauté française. C'est une opération de proximité qui regroupe sur quelques jours, des activités en rapport avec la lecture et l'écriture se déroulant simultanément en Wallonie et à Bruxelles. Il y aura en outre: un concours de nouvelles, un concours d'écriture pour adolescents, La petite Fureur, un concours pour les enfants de 3 à 13 ans, Le salon du livre de jeunesse de Namur. www.cfwb.be/fureur/2007

Un écrivain en classe

Tout professeur qui souhaite accueillir en classe un écrivain belge de langue française peut prendre contact avec le Service de la Promotion des Lettres pour organiser la rencontre. Le professeur fait d'abord connaître l'auteur à sa classe par la lecture d'un de ses ouvrages. Le Service des Lettres prend en charge les frais de déplacement de l'auteur ainsi que ses honoraires.

Sur internet, vous trouverez également de bons plans concernant lecture et bibliothèques.

Parmi de très nombreux sites, vous pourrez consulter : www.lettresetlivre.cfwb.be
www.litteraturedejeunesse.be - www.bibliotheques.be - <http://brubib.brucity.be>

Nous sommes là pour vous !

X pour des informations d'ordre général : appelez Xerius Infophone 078/15 40 25 (tarif zonal)

X pour des informations concernant votre dossier : appelez le numéro figurant sur l'enveloppe ou cliquez sur www.prestationsfamiliales.be

X e-mail : caf@xerius.be

X bienvenue dans toutes nos bureaux

1210 BRUXELLES

Rue Royale 284

Heures d'ouverture :

De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

2000 ANTWERPEN

Brouwersvliet 4 bus 3

Heures d'ouverture :

De 7h30 à 16h30 sans interruption

9000 GENT

St.-Pietersplein 60 A bus 1

3511 HASSELT

Kuringersteenweg 392

8500 KORTRIJK

Kennedypark 33 B

2800 MECHELEN

O.-L.-Vrouwestraat 85

2300 TURNHOUT

Vogelzang 1 bus 1

Heures d'ouverture :

De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Nouveau : sur rendez-vous

De 8h00 à 9h00 et de 12h00 à 13h00

Colophon

Le Xerius Journal des Allocations Familiales

Édité par Xerius Caisse d'Allocations Familiales asbl, Brouwersvliet 4 bus 3, 2000 Antwerpen, en collaboration avec Haenen & Co.

Toute citation ou photocopie de ces éditions ne peut être faite sans accord préalable écrit de l'éditeur responsable.

Rédacteur en chef : Guido Stassijns
Ont collaboré à ce numéro : Marita Daenekindt, Huub Haenen, Isabelle Spinoy, Annelies Florquin, Marina Cols

Éditeur responsable :

Alex Verheyden, Brouwersvliet 4 bus 3, 2000 Antwerpen.

Le Xerius Journal des Allocations Familiales a pour but de vous informer de divers aspects en matière de droits aux allocations familiales. Vu la complexité des aspects légaux et juridiques des allocations familiales, nous nous réservons le droit de résumer ou de traiter certains sujets de façon générale. Libre à vous – et nous vous le conseillons – d'exposer votre situation concrète à votre conseiller local en allocations familiales.

www.prestationsfamiliales.be

www.xerius.be